



Ligue aéromodelisme Centre Val de Loire

« La Valette” 18170 SAINT PIERRE LES BOIS

Procès-verbal

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE

Le huit décembre deux mil vingt et un à 15 heures 20, les membres du Comité Directeur de l'association dénommée Ligue d'Aéromodélisme du Centre Val de Loire, se sont réunis dans les locaux du club d'aéromodélisme RCMCO à INGRE (45), sur convocation du président par lettre informatisée.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance par chaque participant présent.

Les mesures sanitaires ont été respectées et chaque personne présente était porteuse d'un masque.

Mr Claude SCHNÜRER a présidé la réunion du Comité Directeur, en sa qualité de président de la Ligue Centre Val de Loire et a remercié le président du club local nous permettant d'user de ses locaux.

Le président a rappelé l'ordre du jour :

- 1) Retour sur les élections des délégués départementaux
- 2) Plan d'action sur les années à venir
- 3) Bilan financier
- 4) Attribution des subventions
- 5) Attribution des subventions investissements aux clubs
- 6) Remboursement frais des membres du CODIR lors des réunions

- 1) En raison de l'épidémie du COVID, il n'y a eu aucune réunion depuis 2 ans, néanmoins les délégués départementaux ont été renouvelés :

INDRE (36) : Alain CARNOLI

INDRE ET LOIR (37) : Richard NEVEUX

EURE ET LOIR (28) : Bruno MANFREDI

LOIR ET CHER (41) : Johannes POTSCHEKE

LOIRET (45) : Arnaud PINEAU

CHER (18) : Claude SCHNÜRER

- Le rôle des délégués est d'assurer le relais entre la Ligue et les clubs dans leur département respectif.
- Ils font remonter l'information concernant l'activité des clubs (projets, demande de subventions, manifestations prévues, QPDD, examinateurs QPDD etc ...).
- Ils doivent également envoyer les comptes rendus de leur assemblée générale et tous documents (statuts, attestations d'assurance, bilan, règlement intérieur). Ils doivent également mettre à jour la rubrique « documents à fournir par la structure » de leur département sur le site de la FFAM. Ils organisent la mise à jour de cette rubrique par les clubs de leurs responsabilités.
- Concernant la formation des examinateurs, la demande est à adresser à la Ligue (Théorie et Pratique).
- Il est à noter que le choix du terrain pour passer la QPDD soit différent de celui où le pilote est adhérent, permettant ainsi de démontrer aux examinateurs, ses capacités à maîtriser son appareil sur un site qu'il ne connaît pas forcément.
- De même, pour assurer l'impartialité dans l'attribution de la QPDD, la présence de deux examinateurs est nécessaire (par exemple un examinateur du club qui organise et un examinateur extérieur), sachant que seuls sont habilités un juge national et un examinateur QPDD sachant que seuls les juges nationaux sont dispensés de la formation pour exercer la fonction d'examineur QPDD.

2) Plan d'action sur les 3 années à venir :

- Plan de formation (formation sur la sécurité, formation des examinateurs QPDD pendant la saison hivernale pour la théorie).
- Favoriser les grands meetings afin de faire venir plus de spectateurs et susciter des vocations.
- Valoriser l'aéromodélisme par voie de presse depuis qu'un arrêté du Ministère des Sports a reconnu 6 disciplines aéromodélistes comme sport de haut niveau.
- Motiver les jeunes en organisant des concours, de type Polyclubs.
- Mr MANFREDI, délégué du département d'EURE ET LOIR porte à notre connaissance qu'il a la possibilité d'acheter sur un site polonais des kits d'avions Warbirds à un prix défiant toute concurrence (30 euros) très prisés par les jeunes, qu'ils peuvent décorer à leur convenance. La LAM décide d'attribuer à chaque département une dotation de cet avion. 60 avions au total de la LAM pour une valeur de 2.000 euros. Les délégués feront parvenir à la LAM les besoins par département.

L'adresse du site internet : <https://www.napolskimniebie.pl/>

3) Bilan financier :

Réalisé au 08 décembre 2021, la Ligue a actuellement en caisse le somme de **19 171.32 euros** y compris les sommes à la disposition des délégués départementaux.

Attribution des subventions :

A l'unanimité, le CODIR accorde les subventions suivantes aux jeunes (cadet, junior et moins de 18 ans) pour les passages des Ailes d'Or et d'Argent :

- Ailes d'Or : 150 euros
- Ailes d'Argent : 100 euros

Nota : Concernant les Ailes de Bronze, la FFAM envoie directement un chèque au club concerné.

Concernant les autres subventions :

- Compétition fédérale : 50 euros
- Compétition sélection équipe de France : 100 euros
- Championnat de France FAI ou INTER : 300 euros

- Une subvention de 250 euros sera attribuée au délégué départemental pour un concours annuel et par département.

4) Attribution des subventions investissements aux clubs :

- **A titre exceptionnel** et au cas par cas, la Ligue accordera une subvention lors d'un achat important (projet d'achat d'une nouvelle tondeuse par exemple), sachant que la FFAM finance à hauteur de 50 % le projet.

Remboursement frais des membres du CODIR lors des réunions :

- Mr NEVEUX, trésorier de la ligue adressera par mail le fichier Excel 2021, permettant à chaque membre du CODIR de déclarer ses frais aux impôts et bénéficier de la réduction réglementaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr PAYET, médecin de la Ligue prend la parole et fait un rappel concernant l'épidémie COVID.

Dans un contexte de reprise de l'épidémie de Covid-19 et suite aux annonces du gouvernement, la FFAM a mis à jour le guide des recommandations pour la pratique des activités sportives et de compétition en aéromodélisme.

Les informations essentielles à retenir et applicables depuis le 26 novembre 2021:

- L'obligation de porter le masque en intérieur (gymnase) et en extérieur
- La distanciation est de rigueur
- Le contrôle du Pass sanitaire est obligatoire.

- Le président de la Ligue souhaite qu'un membre du CODIR s'occupe de la mise à jour du site internet de la Ligue.


- Mr Johannes POTSCHE, délégué du Loir et Cher accepte de s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures 15

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à NEUVY SUR BARANGEON, le 15/12/2021

M. Philippe MARIE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink on a light green background. The signature is stylized, with a large 'P' at the top and 'Marie' written below it in a cursive script.

M. Claude SCHNÜRER
Président de Ligue Centre Val de Loire

A handwritten signature in black ink. The signature is highly stylized and abstract, consisting of several large, sweeping strokes that form a shape resembling a 'C' or 'S' with a horizontal line underneath.

Pièce jointe : Feuille de présence

Feuille de Présence

Reunion CODIR du 8/12/21

Philippe MARIE (secrétaire LAMCVL)

POISSCHRE JOHANNES DÉLÉGUÉ LOIR ET CHER

MANFREDI Bruno Délégué Eure et Loir 28

PINEAU Arnaud Délégué Loiret (45)

GUYENET Gilles Assesseur Loiret (45)

NEVEUX Richard Délégué 37. Trésorier LAM

CAROLI Alain Délégué 36

P. PAYSER Jean-Michel Médecin Cher

SCANJUREZ Claude

BLANCHARD Jacques honneur